
Sainte-Irène, le 4 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 4^e jour du mois de mai 2026 à 19h30 à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène, sous la présidence du maire Nelson Thériault.

Sont présent(e)s :

M. Guy Dupont, conseiller;	Siège # 1
M. Olivier Lavoie, conseiller;	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère;	Siège # 4
Mme Emma Carpinteri, conseillère;	Siège # 6

Absent :

M. Carl-Michaël Lévesque-Lemelin, conseiller;	Siège # 2
M. Alain Delisle, conseiller;	Siège # 5

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique. Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h32 par le maire, M. Nelson Thériault.

68-05-2026

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026;
4. Correspondance;
5. Période de questions;
6. Administration;
 - 6.1 Changement de la date de la séance du conseil du 5 octobre 2026
 - 6.2 Mandat – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
 - 6.3 Courtage de la Vallée de La Matapédia - Artisans
7. Finances;
 - 7.1 Approbation comptes (avril 2026)
 - 7.2 Paiement des factures excédent 1 500\$
8. Travaux publics;
 - 8.1 Octroi de contrat – réparation souffleuse
 - 8.2 Achat d'équipement – pneus niveleuse
 - 8.3 Installation d'une nouvelle lumière de rue
 - 8.4 Achat d'équipement – niveleuse et chargeur
9. Aqueduc et eaux usées;
 - 9.1 aucun sujet
10. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 10.1 Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme
 - 10.2 Demande de PIIA – 37 rue de la Poudreuse
11. Loisirs et cultures;
 - 11.1 Aucun sujet
12. Divers;
 - 12.1 Demande d'appui - Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services

essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail

12.2 Demande d'appui financier – Alliance forestière Nemtayé

13. Période de questions;

14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Emma Carpinteri et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que présenté tenue le 4 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

69-05-2026

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Olivier Lavoie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70-05-2026

4. Correspondances

4.1 Renouvellement du contrat de location lot 3 864 109

Il est proposé par Emma Carpinteri, appuyé par Olivier Lavoie et résolu de renouveler le contrat de location du lot 3 864 109 jusqu'en octobre 2029.

Il est également résolu de refuser la demande d'implantation d'une clôture sur le lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil

71-05-2026

6. Administration

6.1 Changement de la date de la séance du conseil du 5 octobre 2026

Considérant que la prochaine élection provinciale est prévue le 5 octobre 2026;

Considérant que le local sera utilisé par les Élection Québec;

Considérant que le conseil est en faveur de déplacer la séance du conseil prévue le 5 octobre 2026;

En conséquence, il est proposé par Nancy Lizotte, et appuyé par Emma Carpinteri et résolu de déplacer la séance du 5 octobre 2026 au 12 octobre 2026 et d'apporter cette modification au calendrier des séances 2026 adopté par résolution 174-11-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

72-05-2026

6.2 Mandat – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Nancy Lizotte de mandater le collectif régional de développement du Bas-St-Laurent afin de préparer le devis de l'appel d'offres ainsi que la demande de subvention concernant l'acquisition d'une nouvelle chaufferie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

73-05-2026

6.3 Courtage de la Vallée de La Matapédia - Artisans

Il est proposé par Emma Carpinteri, appuyé par Guy Dupont et résolu de faire la demande à la directrice du sous-poste de courtage de la Vallée de La Matapédia de privilégier et de favoriser l'embauche des camionneurs artisans résidant sur le

territoire de la municipalité de Sainte-Érène pour les contrats et besoins de transport en vrac de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

74-05-2026

7.1 Approbation comptes (Avril 2026)

Considérant que la greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées lors du mois d'avril et que celui-ci totalise 7 592.27\$.

En conséquence il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Emma Carpinteri et résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois d'avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

75-05-2026

7.2 Paiement des factures excédent 1 500\$

Il est proposé par Olivier Lavoie, appuyé par Guy Dupont et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes au coût total de 126 484.87\$ (taxe incluse) puisqu'elles excèdent 1 500\$.

Liste des factures de plus de 1 500\$

Fournisseur	No facture	Description	Total
9033-5696 Québec Inc.	365776	Loder	1 587.52\$
Coop Consommateurs	374533	Festirène	2 100.00\$
Harnois Énergies	43341146	Diesel	3 827.54\$
Hydro Québec	653203192225	Garage	562.68\$
Hydro Québec	653203192226	Bureau	1 148.07\$
Hydro Québec	677503424570	Biomasse	347.06\$
Hydro Québec	621703267848	15 rue Boule de neige	104.08\$
Hydro Québec	665803154854	103 rue de la Poudreuse	100.62\$
Hydro Québec	622603267352	115 rte de Val-d'Irène	535.73\$
Hydro Québec	629803248775	4 ^e et 5 ^e rang	931.21\$
Hydro Québec	617203281749	Station de pompage	1545.65\$
Malette	234290	Audition	10 456.98\$
Ministre des finances	108737	Sureté du Québec	21 510.00\$
MRC	34670	Quote-part	21 661.03\$
MRC	34609	Quote-part	24 336.00\$
MRC	34839	Quote-part	4 542.27\$
MRC	34803	Quote-part	1 713.26\$
MRC	34730	Quote-part	6 791.77\$
MRC	34767	Quote-part	15 851.49\$
MRC	34571	Quote-part	6 831.91

Total : 126 484.87\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Travaux publics

76-05-2026

8.1 Octroi de contrat -souffleuse

Considérant que le souffleur a besoin de plusieurs réparations afin d'en assurer la conservation pour plusieurs années;

Considérant qu' une demande de soumission a été fait auprès de deux soumissionnaires;

Considérant que l'une des soumissions n'a pas été en mesure de fournir le prix des pièces, celles-ci provenant du premier soumissionnaire;

Il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Emma Carpinterie et résolu d'octroyer le contrat aux équipements Pierre-Paul Beaulieu au montant de 18 667.06\$ incluant les taxes et de prendre cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

77-05-2026

8.2 Achat d'équipement – pneu niveleuse

Il est proposé Nancy Lizotte, appuyé par Olivier Lavoie et résolu de procéder à l'achat de pneus pour la niveleuse au Ok centre du pneu d'Amqui au montant de 6 100,57\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-05-2026

8.3 Nouvelle lumière de rue

Considérant que la rue des Cèdres est maintenant une rue publique;

Considérant qu' à la suite d'une demande citoyenne, un éclairage insuffisant est constaté à l'extrémité de la rue;

Considérant que le budget prévoyait un montant de 3 000\$ et que le coût de l'installation par Hydro Québec dépasse le montant budgété;

Il est proposé Olivier Lavoie, appuyé par Emma Carpinteri et résolu de mandater Hydro Québec afin de procéder à l'installation d'un nouveau lampadaire situé au 85 rue des Cèdres et de prendre la différence à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-05-2026

8.4 Équipement

Il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Nancy Lizotte de faire l'achat de pièces pour la niveleuse et le chargeur aux équipement SMS pour un montant de 5 801.19\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Aqueduc et eaux usées

Aucun sujet

80-05-2026

10. Aménagement, urbanisme et développement

10.1 Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

Considérant que la municipalité de Sainte-Idrène a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

Considérant que la municipalité de Sainte-Idrène et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Considérant qu' en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

Considérant qu' il y a lieu de mettre à jour la liste des officiers désignés pour la municipalité afin de refléter les changements récents au sein de l'équipe d'inspection de la MRC de La Matapédia;

En conséquence, il est proposé par Emma Carpinteri, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de nommer Mme Karine-Julie Guénard, M. Aldo Deschênes, M. Nicolas Lepage, M. Jocelyn Couturier et Mme Suzie Banville comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-06-2026

10.2 Demande de PIIA – 37 rue de la Poudreuse

- Considérant que le demandeur souhaite remplacer le recouvrement de la toiture de la résidence par un nouveau recouvrement en bardeaux d'asphalte, situé au 37 rue de la Poudreuse;
- Considérant que le projet est assujéti au PIIA de la municipalité de Sainte-Irène;
- Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte et appuyé par Emma Carpinterie, il est résolu de délivrer le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Loisirs et cultures

Aucun sujet

12. Divers

82-05-2026

12.1 Demande d'appui - Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail

- CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c 13);
- CONSIDÉRANT QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au maintien des services à la collectivité;
- CONSIDÉRANT QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels dont notamment:
- L'avis d'évaluation et le compte de taxes avant le 1er mars de chaque année (article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. F-2.1);
 - Le compte des droits de mutations immobilières, exigibles à compter du trente et unième jour suivant son envoi (article 11 de la Loi concernant les droits de mutation immobilière, RLRQ, c. D-15.1);
 - Les avis d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le cinquième jour précédant le dernier jour prévu pour la présentation des demandes d'inscription, de radiation ou de correction, ainsi que, le cas échéant, les cartes de rappel d'inscription (article 126 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2);
 - Les documents devant faire l'objet d'une publication dans un journal diffusé sur le territoire, tels que la liste et l'avis des immeubles en vente pour non-paiement de taxes,

les avis publics d'appel d'offres, les avis de tenue d'assemblées publiques, les avis d'entrée en vigueur de certains règlements, ou les avis relatifs à la division du territoire en districts électoraux;

- Les documents devant être transmis par poste recommandée, notamment les résolutions de délégation de compétences, les avis aux propriétaires concernant la date et le lieu de la vente pour taxes, ainsi que certains avis relatifs au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations légales;

CONSIDÉRANT QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Emma Carpinteri, appuyé par Guy Dupont et résolu à l'unanimité

DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;

DE transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes: le Premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney, la députée fédérale de la circonscription de ComptonStanstead, madame Marianne Dandurand, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Geneviève Guilbault, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux Municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-05-2026

12.2 Demande d'appui financier

Il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Emma Carpinteri et résolu d'autoriser le paiement de la facture émise par Mallette, afin de soutenir les bénévoles d'Alliances Forestières Nemtayé au montant de 975\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil.

84-05-2026

14. Levée de la séance


Il est proposé par Olivier Lavoie, appuyée par Nancy Lizotte et résolu de lever la séance à 20h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 5^e JOUR DE MAI 2026**



Nelson Thériault
Maire


Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière